



Le Cend्रे, le 28 décembre 2019

**OBJET** : Demande de subvention 2019

**N/REF** : CULT/SDD – 18/881

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Cette année encore, la Ville du Cend्रे a décidé d'utiliser le formulaire CERFA n° 12156\*05 pour l'instruction des demandes de subventions associatives 2019.

Ce CERFA permet de demander par voie postale ou électronique, une subvention de projets spécifiques ou du fonctionnement global de l'association auprès de l'État, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public administratif ou industriel et commercial, d'un organisme de sécurité sociale ou d'un autre organisme chargé de la gestion d'un service public administratif.

Vous pourrez télécharger directement ce formulaire ainsi que sa notice explicative sur le site de la ville. Vous retrouverez également dans cette rubrique la demande de subvention au titre de la DALD et la fiche « Mise à disposition d'un local communal »

Je vous rappelle que la fiche « Mise à disposition d'un local communal » recense les différents locaux/équipements mis à disposition gratuitement par la ville pour les associations.

**Elle doit obligatoirement être remplie, même si l'association ne sollicite pas de subventions financières.** Ces biens mis à disposition sont en effet considérés comme des aides/subventions dites attribuées « en nature ».

Les demandes sont à retourner en Mairie, pour le 22 février 2019, délai de rigueur.

J'attire enfin votre attention sur le fait que les dossiers de demande de subventions doivent être complets, correctement remplis et accompagnés des budgets présentés en équilibre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,  
L'adjoint à la vie associative et sportive

Jean Louis MOLAT